

## ***Rapport annuel 2003 de l'Association pour le droit de l'environnement (ADE) à l'intention de l'assemblée générale du 11 juin 2004***

### ***Activités***

#### ***Revue «Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)»***

- En 2003, notre revue «Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)» a publié neuf numéros (dont deux doubles et deux spéciaux), ainsi que le registre annuel 2002. Chaque édition a été tirée à un nombre d'exemplaires variant entre 1'400 et 1'600. Le volume total de l'exercice 2003 représente 916 pages et dépasse ainsi légèrement la moyenne. Le cahier spécial 1/2003 est consacré entièrement au rapport intitulé «Dix années de jurisprudence relative à la nouvelle loi sur la protection des eaux», dont la traduction française figure dans le cahier spécial 5/2003. Ce dernier cahier a fait l'objet d'une promotion spéciale auprès des administrations, de diverses organisations et études d'avocats de la Suisse romande.

Trois numéros du DEP reproduisent les exposés présentés dans nos séminaires. Ils traitent des sujets suivants:

- «Mobilfunkanlagen zwischen Versorgungsauftrag, Raumplanung und Umweltschutz» (Installations de téléphonie mobile: étude sous l'angle du mandat de desserte public, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement) (séminaire du 8.11.2002; cahier double 2/1 et 2/2 2003);
- «Umweltrechtliche Sanierungen und mögliche Entschädigungsfolgen im Falle des Scheiterns / Assainissements selon le droit de l'environnement et indemnisations possibles en

cas d'échec» (séminaire du 18.6.2003; cahier double 6/1 et 6/2 2003);

- «Le droit de l'environnement applicable aux infrastructures de transport. A l'exemple des tunnels du Gothard et du Mont-Blanc». Le cahier 9/2003 présente un texte intégral et les résumés des autres exposés de notre séminaire de langue française du 25.9.2003 à Genève. Il contient aussi diverses décisions des autorités judiciaires.

Outre ceux consacrés aux séminaires et à des thèmes spéciaux, quatre autres cahiers ont été voués pour l'essentiel à la publication d'importantes décisions. Au total, ce ne sont pas moins de 46 arrêts et autres jugements qui ont été publiés.

L'année passée encore, ces décisions ont été précédées de résumés circonstanciés en deux langues pour les lectrices et lecteurs de langue allemande et française. Cette façon de faire a pour but de fournir une information rapide dans les deux langues. Notre principale préoccupation – contrairement à la publication officielle des arrêts du TF – est de reproduire autant que possible l'essentiel de ce qui intéresse le droit de l'environnement afin que surtout les lecteurs francophones soient suffisamment informés sans avoir à consulter minutieusement le texte allemand.

La consultation de la liste des liens directs de notre page d'accueil (sous la rubrique «Nouveautés»), qui reproduit le texte intégral des décisions publiées dans l'édition la plus récente du DEP, permet d'approfondir la connaissance de certains problèmes particuliers.

Parmi les différents thèmes abordés en 2003, les représentants des autorités compétentes ont traité plus spécialement de questions relevant de la protection juridique contre le bruit et de la téléphonie mobile. Comme ce fut déjà le cas au cours des années précédentes, la préparation des sujets relevant de la LEaux, de la LPN et de la loi sur les forêts en vue de leur publication a été confiée à Me Peter M. Keller, avocat, qui est membre de notre Commission de rédaction.

- Au surplus, nous avons publié plusieurs articles de fonds, de haute qualité, concernant différents thèmes:
  - «Die Verankerung des Nachhaltigkeitsprinzips im Recht Deutschlands und der Schweiz» par Bernd Marquardt, professeur aux Universités de St-Gall et Zurich, Forschungsgemeinschaft für Rechtswissenschaft, St-Gall (cahier 3);
  - «Lufthygienerechtliche Mindestabstände von Tierhaltungsanlagen – Stellungnahme zu ausgewählten Rechtsfragen» par Hans Maurer, Dr en droit et diplômé en chimie, avocat, Zurich (cahier 4);
  - «Zur Kostentragung für Massnahmen an bestehenden Anlagen in neuen Grundwasserschutzzonen» par Veronika Huber-Wälchli, Dr en sciences naturelles de l'EPF, lic. en droit, Office pour la protection de la nature et de l'environnement, Coire (cahier 8).

L'édition 2003 du DEP contient en outre toute une série de comptes rendus sur des publications relatives au droit de l'environnement, ainsi que des références à la législation et à la littérature actuelles. Nous avons notamment publié en allemand un résumé complet de «La protection contre le bruit dans la LPE» de Anne-Christine Favre, avocate, Vevey, afin de mieux faire connaître cet important ouvrage aux lecteurs germanophones. Après la clôture de la publication de la deuxième édition du Commentaire de la LPE à la fin mars 2003, ces références revêtent une importance grandissante pour les personnes qui s'occupent des questions d'environnement.

Nous espérons naturellement être parvenus à présenter dans notre revue, en 2003, un grand nombre de questions d'actualité, ainsi qu'un aperçu fidèle de la jurisprudence dans le domaine de l'environnement.

- Pour 2005, nous prévoyons la publication d'un nouveau registre pluriannuel. Le dernier registre décennal (1987–1996) a paru en avril 1997.
- Nous souhaitons aussi ouvrir dans le DEP une «**Fenêtre européenne**» afin d'informer régulièrement et de manière efficace

nos lecteurs des développements du droit européen en matière d'environnement qui offre un intérêt pour les praticiens suisses.

- En 2003, le comité de l'ADE a décidé de revoir au début de l'exercice 2004 la **présentation** de notre revue, le DEP, de notre courrier, des invitations aux séminaires et de notre page d'accueil. La revue doit continuer à être produite à un coût avantageux et conserver le format pratique A5.

### ***DEP sur CD-ROM***

- La cinquième édition du CD-ROM, comprenant tous les cahiers du DEP publiés au cours des 15 dernières années (1986–2002), est sortie en avril 2003. La mise à jour suivante englobant l'année 2003 a paru en avril 2004.

### ***Abonnement connecté (online) au DEP***

- L'abonnement online à notre revue, introduit au printemps 2002, s'est révélé être un outil performant. 130 personnes individuelles, entreprises et services officiels se sont abonnés au système en ligne, certains en maintenant l'abonnement traditionnel, d'autres en y renonçant. Les abonnés connectés sont prévenus par courriel de la parution d'un nouveau numéro et peuvent charger le nouveau cahier en introduisant leur mot de passe et leur numéro d'identification à la page adéquate de notre site Internet.

Cette prestation est gratuite pour les cantons qui soutiennent financièrement notre association; cela représente actuellement 79 bénéficiaires.

### ***DEP sur Swisslex***

- Depuis le printemps 2002, notre revue (à partir de l'an 2000), ainsi que le commentaire de la LPE peuvent être consultés dans la banque de données de Swisslex Westlaw. Ce moyen permet de toucher un cercle d'utilisateurs supplémentaire.

## ***Séminaires***

L'ADE a organisé trois séminaires en 2003:

- La journée annuelle du 18 juin à Soleure a été consacrée aux «Assainissements selon le droit de l'environnement et indemnités possibles en cas d'échec».
- Le 25 septembre s'est tenu un colloque en langue française qui avait pour thème «Le droit de l'environnement applicable aux infrastructures de transport. A l'exemple des tunnels du Gothard et du Mont-Blanc».
- Enfin, le séminaire qui s'est déroulé à Zurich le 26 novembre a porté sur «Umweltinformation: Vom Recht zu informieren zum Recht auf Information» (Information en matière d'environnement: du droit d'informer au droit d'être informé).

Ces journées ont été un peu moins bien fréquentées que les années précédentes. La journée annuelle à Soleure a suscité le plus d'intérêt avec 145 participants. Les exposés présentés et les discussions animées lors des séminaires ont recueilli un écho favorable auprès des participants.

## ***Colloques***

- Le colloque destiné aux agents cantonaux qui avait été prévu pour 2003 a dû, pour des raisons de contenu et d'organisation, être renvoyé en janvier 2004 et a eu lieu le 29 janvier à Zurich. Il a été bien fréquenté. Le thème à l'ordre du jour «Les sites contaminés» a été introduit par deux exposés suivis, comme d'habitude, d'une discussion animée par un modérateur compétent.
- Les thèmes prévus initialement pour le colloque annuel traditionnel n'ont pas trouvé grâce aux yeux du comité. La manifestation qui portera sur un nouveau thème est renvoyée à une date ultérieure.

## ***Internet***

- Notre site [www.vur-ade.ch](http://www.vur-ade.ch) est régulièrement actualisé. Pour 2004, il est prévu de revoir également la conception de notre

image sur Internet. Nous voulons, d'une part, éviter à l'avenir des publications à double, notamment avec les publications officielles sur Internet. Nous envisageons en outre de publier sur notre site des références à la législation, à des directives, à des rapports et à la littérature, sans oublier notre nouvelle rubrique, la «Fenêtre européenne».

- Pour des raisons financières, nous avons dû renoncer en 2003 à compléter notre rubrique de «Traductions DEP» par de nouveaux articles. En revanche, nous entendons mieux servir à l'avenir notre souci du bilinguisme dans la présentation et la structure de notre site.
- Notre nouveau service de lien direct introduit en 2002 sous la rubrique «Nouveautés», qui reproduit le texte intégral des arrêts publiés dans le DEP, est régulièrement actualisé et son apport est unanimement apprécié.

### ***Recueil d'arrêts***

- Notre recueil d'arrêts a perdu depuis longtemps de son importance; il demeure néanmoins un instrument utile pour des recherches portant sur des questions spécifiques. C'est la raison pour laquelle nous maintenons cette prestation, bien que sous une forme simplifiée.

### ***Publication d'articles juridiques dans d'autres revues***

- Au cours du dernier exercice, nous avons continué à collaborer avec d'autres revues telles que «GUT (Gesundheit- und Umwelt-technik)» et «Thema Umwelt» (PUSCH). Les articles qui y sont publiés ont été rédigés par notre collaboratrice juridique, Regula Müller Brunner, dans un langage accessible à des non-juristes.

### ***Commentaire de la LPE / Nouveau projet***

- La 7e livraison clôt la publication de la deuxième édition du commentaire de la LPE. Toutes les dispositions légales font désormais l'objet d'un nouveau commentaire ou alors les commentaires dépassés ont été mis à jour. A cette dernière livraison était joint

un registre des matières actualisé. Le projet a ainsi pris fin en mai 2003 comme prévu. Une partie du solde du budget relatif au projet a été utilisé pour le financement de la traduction en français du registre des matières. Ce registre a paru comme 8e livraison en début 2004.

- L'ADE a l'intention de se pencher à moyen terme, en collaboration avec l'OFEFP, sur un nouveau projet pluridisciplinaire dans le domaine de l'environnement. Actuellement, la discussion porte principalement sur un projet d'évaluation du droit suisse de l'environnement du point de vue de son efficacité. Ce plan fait actuellement l'objet d'un nouvel examen devant l'OFEFP sur la base d'une étude de faisabilité qui a eu lieu entre-temps.

### ***Prestations en faveur des cantons qui nous soutiennent financièrement***

- 23 cantons ont fourni une contribution financière à l'ADE pour un montant total de Fr. 149'750. Ces cantons ont reçu gratuitement le nombre d'abonnements au DEP et d'exemplaires du CD-ROM dont ils avaient besoin. A cela s'ajoute l'abonnement online qui a été fourni gratuitement à l'adresse de 79 bénéficiaires.

Comme chaque année, un grand nombre d'agents cantonaux participent aux séminaires de l'ADE à des tarifs de membres réduits. Ils ont également pu prendre part gratuitement au colloque de formation continue qui a eu lieu à Zurich en janvier 2004.

### ***Effectif des membres et des abonnés***

- En 2003, le nombre de nos membres et abonnés ne s'est guère modifié (état actuel: 488 membres individuels; 140 membres collectifs; 233 abonnés). Le DEP a paru à 1025 exemplaires, tirage officiellement contrôlé.

### ***Finances***

#### **Compte général**

- Le compte général boucle à fin 2003 par un résultat presque équilibré, avec un excédents des charges de Fr. 3'800 (sans affec-

tation de réserves). Nous en sommes d'autant plus satisfaits que les perspectives financières à moyen terme pour des institutions comme l'ADE sont quelque peu incertaines. Au début de 2003, nous avons encore envisagé un budget avec une dissolution des réserves de l'ordre de Fr. 54'000, ainsi qu'avec un excédent des dépenses de Fr. 25'700.

Cette issue relativement favorable, nous la devons une fois de plus – indépendant des efforts consentis dans tous les domaines – à l'OFEFP, qui nous a alloué en fin d'année des contributions extraordinaires pour près de Fr. 48'000. Cet argent était destiné, d'une part, à rémunérer le rapport remarquable, mais aussi coûteux, sur la jurisprudence relative à la loi sur la protection des eaux (auteurs: Veronika Huber-Wälchli et Peter M. Keller) et sa traduction en français (y compris les frais d'impression) et, d'autre part, à la poursuite de publication de références dans le DEP qui étaient rédigées auparavant par la rédaction du Commentaire, ainsi que les travaux d'étude préalable de la «Fenêtre européenne» dans le DEP. Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à la Division Droit de l'OFEFP pour cet apport financier supplémentaire.

Il va sans dire que nous sommes aussi fort satisfaits de constater que les contributions cantonales sont restées pratiquement stables en 2003 et qu'elles le resteront aussi en 2004.

### **Compte «Commentaire de la LPE»**

- Le compte «Commentaire de la LPE» a pu être pour ainsi dire bouclé en 2003, en respectant de manière optimale les exigences aussi bien des échéances que des résultats. Après l'achèvement de la 2e édition du commentaire (y compris le registre des matières en français) et la dissolution du secrétariat de rédaction, il reste un montant de l'ordre de Fr. 23'700. Conformément à une décision de la délégation du commentaire – qui a été dissoute entre-temps – une somme de Fr. 14'000 sera utilisée pour la publication de deux importants articles à l'occasion du 20e anniversaire de l'ADE (en allemand dans le cahier 1 de la Zentralblatt 2005 et en français dans la RDAF). Le solde reviendra à notre

association et servira à financer partiellement le prochain rapport de jurisprudence dans le domaine de la LPE.

### ***Comité et séances du comité***

- M. Efrem Beretta et M. Rainer Benz ont dû se retirer du comité de l'ADE lors de l'assemblée générale 2003. Nous les remercions vivement de leur collaboration précieuse. Pour les remplacer au sein du comité, l'assemblée générale du 18 juin 2003 a élu M. Claudio Broggin, avocat, Ufficio Giuridico, Dipartimento del Territorio, Bellinzona et M. Reto Morell, dr en droit, Office de la protection de l'environnement du canton St-Gall.
- En 2003, le comité a tenu trois séances: le 28 mars à Berne, le 12 septembre à Mühletal (suivie d'une très belle partie récréative) et le 1er décembre encore une fois à Berne.
- De leur côté, les groupes de travail chargés de préparer les séminaires se sont rencontrés à plusieurs reprises.

### ***Conseil***

- Les membres du conseil et du comité se sont rencontrés à Berne le 28 mars pour un repas en commun au cours duquel il ont accueilli les nouveaux membres, Mme Ursula Brunner, Zurich, et Mme Anne Petitpierre, Genève, et ont pris congé des conseillers sortants, J. Morier-Genoud, Lausanne et Charles-A. Morand, Genève.

### ***Commission de rédaction du DEP***

- La Commission de rédaction du DEP s'est réunie le 14 janvier 2003 sous la présidence de Ursula Brunner afin d'examiner les questions pendantes de l'exercice en cours.

## ***Remerciements***

Le président tient à exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet exercice annuel de l'ADE, en particulier

- au comité;
- à la Division Droit de l'OFEFP, tout spécialement à Christoph Zäch et Christoph Errass;
- aux cantons qui nous soutiennent fidèlement et qui – nous l'espérons – continueront de le faire;
- aux membres de la commission de rédaction;  
un merci tout spécial à Peter M. Keller, qui joue un rôle très important pour notre association en qualité de membre de la commission de rédaction, en tant qu'auteur d'articles importants (par ex. le rapport de jurisprudence relatif à la LEaux), mais aussi comme rédacteur engagé et hautement compétent de nombreuses décisions dans les domaines de la protection des eaux, de la protection de la nature et du paysage et du droit forestier;
- aux orateurs qui interviennent dans nos séminaires et nos colloques, à tous les auteurs du DEP;
- aux responsables du projet de commentaire de la LPE, qui ont conclut le projet avec succès;
- et au secrétariat qui a fourni tout au long de l'année un excellent travail.

Dr. Karl Ludwig Fahrländer, Président

Dr. Monika Kölz, Directrice